VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2011
Rapporteur : Monsieur LE BIGOT

N° 2 DENV 11.8

VALIDATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LES INONDATIONS (PAPI)

Le comité syndical du Sivalodet du 8 juin 2011 a délibéré en faveur de l'engagement du Sivalodet dans la démarche de demande de labellisation pour un Programme d'Actions de Prévention des Inondations Odet pour la période 2012/2017.

Le conseil municipal a quant à lui délibéré, le 10 juin 2011, sur le fait de porter la maîtrise d'ouvrage d'actions constituant ce PAPI.

Le programme a été élaboré conjointement entre les différents services de façon à obtenir un ensemble cohérent vis-à-vis de la prévention des inondations. Il comprend ainsi des actions à maîtrise d'ouvrage du Sivalodet et de l'État, notamment sur la thématique alerte et gestion de crise.

Au vu de l'analyse du contexte, des enjeux et des travaux et études déjà réalisés, les grands axes autour desquels s'articulent les actions de ce PAPI Odet 2 sont les suivants :

- **Protection**
  - centre ville de Quimper : définition d'un programme de protection contre une crue cinquantennale à l'aide d'un modèle hydraulique global et d'une base de données enjeux à construire ;
  - études d'ouvrage de ralentissement dynamique sur l'Odet et fourniture d'une analyse coût bénéfice ;
  - travaux au vu des résultats de l'analyse coût bénéfice et de sa validation par l'État ainsi que de l'obtention de l'utilité publique.
- **Prévision**
  - passer de la prévision des crues à la prévision des inondations (quels sont les enjeux inondés) ;
  - intégrer la réalisation des ouvrages de ralentissement dynamique dans les modèles de prévision.

■ **Prévention**

- intégrer des mesures de réduction de la vulnérabilité dans tout projet d'urbanisme.

Ce programme a été présenté au groupe inondation du SAGE Odet le 12 octobre 2011 et au bureau de la CLE le 8 novembre 2011, ce afin d'assurer sa cohérence avec la prochaine révision du SAGE Odet sur son volet inondation. Le total du PAPI s'élève à 22 650 000 € HT en intégrant un montant prévisionnel pour la construction des ouvrages. Le document complet est joint en annexe.

Les actions à maîtrise d'ouvrage de la ville de Quimper portent sur les thématiques suivantes :

- amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- ralentissement des écoulements ;
- gestion des ouvrages de protection hydraulique, pour un montant estimé à 360 000 € HT (dont 100 000 € sont inscrits pour la réalisation des études de danger des digues obligatoires au titre de la réglementation). Le taux de subvention attendu pour les actions éligibles au cahier des charges ministériels avoisine les 80 %. Les financeurs sont l'Europe, l'État, le Département et la Région.

***

Après avoir délibéré (3 abstentions), le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1- d'approuver le Programme d'Actions de Préventions pour les Inondations ;

2- d'autoriser monsieur le maire à inscrire au budget principal 2012 les crédits correspondants aux actions dont il est maître d'ouvrage.

Reçu à la Préfecture du Finistère le
20 DEC. 2011

Le maire,

Bernard POIGNANT